

ACTIF (En milliers de dirhams)

ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
1.Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	41	41
2.Créances sur les établissements de crédit et assimilés	159	179
. A vue	159	179
. A terme		
3.Créances sur la clientèle	15 437	16 739
. Crédits à la consommation	503	272
. Crédits à l'équipement		
. Crédits immobiliers	1 938	2 106
. Autres crédits	12 996	14 361
4.Créances acquises par affacturage		
5.Titres de transaction et de placement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
. Titres de propriété		
6.Autres actifs	132 982	175 581
7.Titres d'investissement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
8.Titres de participation et emplois assimilés	17 534	17 534
9.Créances subordonnées		
10.Immobilisations données en crédit-bail et en location	12 807 069	12 330 306
11.Immobilisations incorporelles	2 870	2 933
12.Immobilisations corporelles	10 049	20 589
Total de l'Actif	12 986 140	12 563 901

PASSIF (En milliers de dirhams)

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
1.Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
2.Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	8 779 739	8 272 561
. A vue	1 769 651	903 521
. A terme	7 010 088	7 369 040
3.Dépôts de la clientèle	110 847	135 927
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	110 847	135 927
4.Titres de créance émis	2 361 134	2 491 097
. Titres de créance négociables	2 361 134	2 491 097
. Emprunts obligataires		
. Autres titres de créance émis		
5.Autres passifs	455 947	424 004
6.Provisions pour risques et charges	191 515	211 952
7.Provisions réglementées		
8.Subvent*, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
9.Dettes subordonnées		
10.Ecarts de réévaluation		
11.Réserves et primes liées au capital	415 158	415 158
12.Capital	138 418	138 418
13.Actionnaires.Capital non versé (-)		
14.Report à nouveau (+/-)	405 574	355 831
15.Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
16.Résultat net de l'exercice (+/-)	127 808	118 952
Total du Passif	12 986 140	12 563 901



COMMUNICATION FINANCIERE

Le Conseil d'Administration de la Société Maghrébine de Crédit-bail « MAGHREBAIL », réuni le 13 Mars 2024 sous la présidence de Monsieur Azeddine GUESSOUS, a arrêté les comptes de l'exercice 2023 après avis sans réserve des Commissaires aux Comptes Fidaroc Grant Thornton et Hdid & Associés.



Avec un encours net comptable de 12.231 MDHS, Maghrebail affiche une part de marché de 23.67% à fin Décembre 2023. Cet encours se répartit en 62% d'équipements et 38% de biens immobiliers.

CHIFFRE D'AFFAIRES



Le chiffre d'affaires de l'année 2023 marque une hausse de 2,3% et s'établit à 3.865 millions de dirhams hors taxes. Sur la même période, compte tenu d'une augmentation des frais financiers de 8,7%, le produit net hors éléments exceptionnels marque une évolution de 1,7% et le produit net ressort à 332 millions dirhams. Par ailleurs, les Charges générales d'exploitation ressortent à 87,5 millions de dirhams après 86,3 millions de dirhams un an plus tôt. Et le ratio (charges générales/Encours) ressort à 0,62% après 0,65% un an plus tôt marquant une bonne maîtrise des frais de gestion.

DOTATIONS AUX PROVISIONS DES CREANCES EN SOUFFRANCE



Au titre de l'exercice 2023, les dotations nettes aux provisions pour créances en souffrance s'établissent à 71.2 millions de dirhams contre 51.2 millions de dirhams une année auparavant. Aussi, le taux de couverture des créances en souffrance cumulées à fin décembre 2023 par les provisions se situe à 87,76% au titre de l'exercice.

RESULTAT NET



Maghrebail affiche un résultat net de 127,808 millions de dirhams en augmentation de 7,44% par rapport à fin décembre 2022.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDE



Le Conseil d'Administration propose de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, la distribution d'un dividende de 50 dirhams par action.

SA au capital de 138 418 2000DH Siège social : 45, boulevard Moulay Youssef, Casablanca 2000 Téléphone 0522-486500

HORS BILAN (En milliers de dirhams)

HORS BILAN	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNES	789 780	723 821
1.Engag. de financement donnés en faveur d'étab. de crédit et assimilés	7 717	6 707
2.Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	782 063	717 114
3.Engag. de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
4.Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
5.Titres achetés à réméré		
6.Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS RECUS	1 295 255	1 347 155
7.Engag. de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
8.Engag. de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 295 255	1 347 155
9.Engag.de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
10.Titres vendus à réméré		
11.Autres titres à recevoir		

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (en milliers de dirhams)

	31/12/2023	31/12/2022		201 340	265 725
I. PRODUITS D'EXPLOITATION	4 001 942	3 982 044	V. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES		
1. Intérêts et produits assimilés sur opérat ^o avec les établissements de crédit			20. Dotations aux provisions pour créances en souffrance	179 808	173 302
2. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 354	5 398	21. Pertes sur créances irrécouvrables		
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance			22. Autres dotations aux provisions	21 532	62 424
4. Produits sur titres de propriété	1 374	1 098	VI. REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	181 758	120 062
5. Produits sur immobilisations en crédit-bail	3 997 917	3 974 742	23. Reprises de provisions pour créances en souffrance	127 317	87 284
6. Commissions sur prestations de service	1 297	810	24. Récupérations sur créances amorties		
7. Autres produits			25. Autres reprises de provisions	54 441	32 787
II. CHARGES D'EXPLOITATION	3 669 818	3 541 309	VII. RESULTAT COURANT	228 073	211 178
8. Intérêts et charges assimilés sur opérat ^o avec les établissements de crédit	299 711	246 290	26. Produits non courants	14 703	406
9. Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle			27. Charges non courantes	27 442	10 582
10. Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	59 434	83 056	VIII. RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	215 334	201 002
11. Charges sur immobilisations en crédit-bail	3 308 126	3 206 446	28. Impôts sur les résultats	87 526	82 050
12. Autres charges bancaires	2 547	3 518	IX. RESULTAT NET DE L'EXERCICE	127 808	118 952
III. PRODUIT NET	332 124	440 734	TOTAL PRODUITS	4 201 900	4 105 642
13. Produits d'exploitation non bancaire	3 497	3 130	TOTAL CHARGES	4 074 092	3 986 689
14. Charges d'exploitation non bancaire	477	710	RESULTAT NET	127 808	118 952
IV. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	87 489	86 312			
15. Charges de personnel	39 999	38 025			
16. Impôts et taxes	2 464	2 745			
17. Charges externes	39 274	41 818			
18. Autres charges générales d'exploitation	4 365	1 778			
19. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	1 386	2 147			

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AU COMPTES



Aux Actionnaires de la société
MAGHREBAIL S.A.
45, Boulevard Moulay Youssef
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société MAGHREBAIL S.A. (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.085.957.988,20 MAD dont un bénéfice net de 127.807.573,35 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la Société conformément aux règles de comptabilité en vigueur au Maroc et au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Nos responsabilités au nous imposent en vertu de ces normes sont plus amples que celles de la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle

Risque identifié

Les immobilisations données en crédit-bail sont porteuses d'un risque de crédit qui expose MAGHREBAIL à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. MAGHREBAIL constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

L'évaluation de ces provisions déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, requiert une part de jugement de la Direction notamment en matière d'identification des créances présentant des indices de souffrance et d'évaluation de montant de la provision à comptabiliser.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'état des Informations Complémentaires (ETIC).

Au 31 décembre 2023, l'encours net des immobilisations données en Crédit-bail s'élevait à MMAD 12.607, après prise en compte de provisions pour un montant total de MMAD 1.639.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux immobilisations données en Crédit-bail ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Reponse d'audit :

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par MAGHREBAIL et pris connaissance des principales conclusions du dispositif de gouvernance des risques de la société.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par MAGHREBAIL ;
- Revoir la classification des créances relatives aux immobilisations données en crédit-bail ;
- Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.

Reponse d'audit :

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par MAGHREBAIL et pris connaissance des principales conclusions du dispositif de gouvernance des risques de la société.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par MAGHREBAIL ;
- Revoir la classification des créances relatives aux immobilisations données en crédit-bail ;
- Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne lui offre à cette fin.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, connexions et autres en vertu de procédures d'audit en réponse à ces risques, et notamment des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, connexions et autres en vertu de procédures d'audit en réponse à ces risques, et notamment des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'examiner une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par celle dernière.

Nous formons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à passer son exploitation.

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurons relevée au cours de notre audit.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

HDH & ASSOCIES

Ghali GUESSOUS
Associé

(Mohamed) HDH
Associé

Pour accéder au RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2023 :

<https://www.maghrebail.ma/publication/2023/RAPPORT%20ANNUEL%202023.pdf>

